



COMPTE-RENDU DU CTSD DU 05 MAI 2022

En préambule du Comité technique de service déconcentré (CTSD), l'UNSa-SJ lit la **déclaration liminaire**.

1) Approbation du PV du CTSD du 27/05/2021

Aucune observation. L'UNSa-SJ fait cependant remarquer qu'il est difficile de faire des observations sur le CR d'un CTSD s'étant tenu il y a un an.

2) Point sur la crise sanitaire

Chiffres communiqués par le SAR RH (Mme Guillaumot) :

24 personnes ont été mises en arrêt maladie COVID sans jour de carence en 2021.

Ce chiffre ne prend pas en compte les personnels testés positifs mais sans symptômes qui ont pu télétravailler lors de leur isolement.

Il a été constaté en cette première moitié 2022 une période de forte hausses de cas positifs mais la sévérité des symptômes semble être bien moindre que lors des précédentes vagues.

L'UNSa-SJ interroge les chefs de cour sur les stocks de masques FFP2 :

les juridictions de la Cour d'Appel d'Orléans en seront-elles pourvues ou est-ce à chacune d'entre elles d'en faire des commandes sur son budget propre ? Des personnels fragiles s'étonnent de ne pas s'en voir proposer par leur employeur.

Le SAR a indiqué qu'à priori, il n'y a plus d'obligation de la part de l'employeur d'en fournir mais le SAR doit se rapprocher du DRHAS pour une possible livraison supplémentaire de masques FFP2.

L'UNSa-SJ indique que les juridictions ont vécu une période un peu compliquée en février/mars comme à chaque reprise de l'épidémie.

Les difficultés d'organisation demeurent les mêmes que celles constatées depuis les premières vagues de Covid. Chaque épisode exacerbe les failles dénoncées depuis plusieurs années (manque de personnels, politique du chiffre...).

3) Bilan de la formation régionale et informatique 2021 – Plan de formation des personnels 2022

Mme la DDARJ indique que si le budget formation est inférieur aux demandes (23 290€ accordés pour une demande de 40 000€), il est en constante augmentation.

166 personnes ont été formées en 2021 sur 217 inscrits, soit une participation de 76,5%.

Le développement des formations à distance s'accélère. Ils n'ont pas vocation à remplacer les formations en présentiel mais répondent à des besoins précis.

Les préparations de concours et d'examens remportent un grand succès et représentent la plus importante part de formations.

Les tutorats se sont particulièrement développés en 2021 (13 en 2021, 8 en 2020) et répondent à de nouvelles demandes toujours plus nombreuses.

L'organisation de formations en juridiction bien que parfois compliqué est développée.

Le SAR regrette que certaines formations aient dû être annulées faute de candidatures suffisantes :

- Développer son efficacité managériale ;
- Gestion du temps, des priorités et de l'infobésité ;
- Le télétravail ;
- La réforme de la fonction publique ;
- Les violences faites aux femmes ;
- Actualités en procédure civile.

L'UNSa-SJ insiste sur l'importance de proposer aux agents du ministère des formations leur permettant de se perfectionner dans leur vie professionnelle, d'évoluer ou de s'enrichir culturellement.

Le premier syndicat des services judiciaires explique cependant une partie du manque d'inscriptions par le défaut de temps dont disposent les collègues. Les retards constatés dans de nombreux greffes découragent bon nombre de personnels de prendre une ou plusieurs journées pour se former. Les conditions de travail (manque de personnels ; informatique défaillante, nombre de dossiers à traiter) jouent certainement un rôle majeur dans le rapport qu'entretiennent les collègues à la formation.

Les formations à distance, bien que moins favorables au rapports humains permet de passer outre certaines difficultés d'organisation (temps de transports lorsque la formation a lieu en dehors de sa juridiction, horaires...). Elles peuvent être organisées mais ne doivent en aucun cas remplacer les formations classiques.

4) Bilan d'activité 2021 des personnels placés, des renforts en vacataires et délégations

Les renforts alloués en 2021 sur la cour d'Appel d'Orléans représentent 41,25 ETPT :

- 8 ETPT en placés ;
- 22,42 ETPT en vacataires ;
- 10,83 ETPT en contractuels B « justice de proximité.

Les renforts en ETPT par juridiction en 2021 :

- TJ de Tours : 8,45 ;
- CA : 6,73 ;
- TJ d'Orléans : 6,58 ;
- TJ de Blois : 3,58 ;
- SAR : 2,83 ;
- TJ de Montargis : 2,25.

L'UNSa-SJ reconnaît l'utilité des renforts qui permettent une bouffée d'oxygène aux greffes cependant, il est très inquiétant de voir que les 33,25 ETPT de vacataires et contractuels n'interpellent pas l'administration quant au manque criant de personnels pérennes. **Si autant d'ETPT de vacataires et contractuels est nécessaire, c'est qu'il manque clairement du personnel !**

L'UNSa-SJ dénonce en outre la **précarité de l'emploi de ces personnels.**

5) Localisation des emplois 2021

La responsable RH du SAR indique que le taux d'évolution de la localisation des emplois est stable sur le ressort entre 2020 et 2021 mais à l'échelle locale, des évolutions sont constatées.

Le taux n'évolue pas à la cour et au SAR.

Les TJ d'Orléans, Tours et Blois gagnent chacun un greffier sur la période.

Le TJ de Blois gagne également 1 SA alors qu'il perd sur la même période 3 AA.

Enfin, le TJ de Montargis perd quant à lui 1 AA.

L'évolution sur la période 2019-2021 est moins favorable puisque si les effectifs demeurent similaires à la cour et au TJ de Tours et en hausse de 13% au SAR, il est en baisse de 2% au TJ d'Orléans, de 5% au TJ de Blois et de 7% au TJ de Montargis.

L'UNSa-SJ fait part de son inquiétude en constatant une nouvelle fois que sa demande de voir augmenter le personnel des services judiciaires n'est pas entendue. Si le recours aux personnels de renforts est croissant, aucune évolution n'est constatée sur les effectifs de personnels fonctionnaires... **Cette évolution dans la gestion des RH a de quoi interpeller quant à l'avenir...**

En outre, l'UNSa-SJ regrette de voir le nombre de catégories C diminuer (-5% entre 2019 et 2021 sur le ressort).

6) Demande budgétaire et localisation des emplois 2022 : point information

9 postes ont été sollicités pour l'ensemble du ressort en 2022 :

- 1 greffier fonctionnel au SAUJ de Tours ;
- 1 greffier pour l'accompagnement de la localisation supplémentaire de 2 JLD au TJ d'Orléans ;
- 1 greffier pour le pôle environnement de la cour au TJ de Tours ;
- 1 AT au TJ de Blois ;

- 1 greffier en soutien à l'activité pénale du parquet au TJ de Montargis ;
- 1 greffier encadrant le service numérisation à Montargis ;
- 1 greffier à l'AP au TJ d'Orléans pour l'accompagnement de la localisation d'un JAP supplémentaire suite à la création d'un service d'accompagnement des détenus de 120 places ;
- 1 greffier pour accompagnement de la localisation d'un nouveau JAP au TJ de Tours ;
- 1 greffier à la chambre du contentieux de la sécurité sociale à la CA.

1 poste d'AA a été transformé en poste de SA au TJ de Blois et un poste d'AT concierge en AT polyvalent au TJ de Blois.

L'UNSa-SJ interpelle les chefs de cour quant à la faible demande de postes. Le premier syndicat des services judiciaires rappelle que la différence entre le discours donné lors du mouvement de grogne de la fin 2021 et les demandes effectives est abyssale.

Les chefs de cour ont rappelé qu'ils n'étaient pas en poste lors des dernières demandes mais nous ont assuré que les demandes pour 2023 seraient à la hauteur des enjeux.

7) Questions diverses

Problèmes informatiques :

L'UNSa-SJ interroge les chefs de cour : Y a-t-il une équipe en charge de cette question au ministère ? Les perturbations sont toujours aussi fréquentes et affectent aussi bien les applicatifs métiers que la connexion à internet.

A l'aube du passage au tout numérique, il est permis de se poser des questions sur nos futures conditions de travail.

Peut-on espérer n'avoir à utiliser qu'un navigateur internet fonctionnant pour l'ensemble des applicatifs métiers et sites d'informations administratifs...

Les chefs de cour regrettent l'état du parc informatique et des applicatifs qui équipent nos juridictions. Ils soulignent l'importance des actions qui doivent être menées, ainsi que leur coût littéralement inestimable. Cette question dépasse leur champ de compétence.

Pouvoir d'achat :

L'UNSA dit une nouvelle fois son inquiétude quant aux importantes difficultés financières de nombreux collègues, notamment concernant leurs trajets domicile-travail, le prix de l'essence ayant explosé. Nous regrettons que le ministère ne prenne pas avec plus de considération ces problématiques pourtant essentielles.

Revalorisations de carrière des agents de catégorie C :

L'UNSA dénonce que hormis pour la bonification d'un an à titre exceptionnel pour l'année 2022, les C3 ne bénéficient d'aucune avancée à partir du troisième échelon Rien ne justifie une telle injustice ! **Les revalorisations des catégories C étant déjà particulièrement maigres, cette injustice n'est pas tolérable !**

Revalorisation du point d'indice :

L'UNSA-SJ interroge l'administration sur la mise en application et le montant de la revalorisation du point d'indice. Aucune annonce n'a été faite après les élections*

*La Première ministre a confirmé que le point d'indice serait réévalué quelques jours après la tenue de ce comité.

LES MEMBRES UNSA-SJ DU CTSD